REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Service de surveillance des communes

Ville de Genève
Administration centrale
Reçu 21 DEC. 2017
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/1366/17

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

DIFFUSION
M Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Barazzone
Mmes Charollais
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Moret
Burri
Macherel
Gaillard
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Genève, le 19 décembre 2017

Concerne : Crédit de 260 000 F destiné à une subvention d'investissement octroyée à CEVA à titre de participation financière de la Ville de Genève au projet de la voie verte CEVA dans la cadre des travaux d'aménagement des espaces publics de la voie verte entre le barreau Frank-Thomas et la limite avec la commune de Cologny, chemin des Amoureux

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 5 décembre 2017, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au :

- Service de surveillance des communes - secteur finances communales

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 88, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :
- Direction générale des transports
- Direction générale de l'agriculture et de la nature
- Direction de la mensuration officielle
- Service de la planification de l'eau
- Office cantonal de l'énergie
- Services industriels de Genève

Date réelle d'affichage : 14 décembre 2017
Date légale d'affichage : 14 décembre 2017
Fin délai référendaire le : 5 février 2018